

Publié sur actualites/un-nouveau-service-en-ligne-depuis-le-15-septembre-2016-le-simulateur-de-retraite-militaire (<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/un-nouveau-service-en-ligne-depuis-le-15-septembre-2016-le-simulateur-de-retraite-militaire>)

Un nouveau service en ligne depuis le 15 septembre 2016 : le simulateur de retraite militaire

29 novembre 2016

Vous pouvez utiliser ce simulateur de calcul d'une pension militaire de retraite, actualisé des dernières réformes de retraite :

- pour obtenir une estimation du montant de la retraite auquel vous ouvrez droit votre carrière militaire actuelle ;
- pour vous aider à fixer votre date de départ à la retraite, en fonction du niveau de revenu de remplacement dont vous souhaitez disposer ;
- ou encore, par exemple, pour mesurer l'impact du temps partiel sur le niveau de votre future pension.

C'est important

Nous vous invitons à prendre contact avec votre service gestionnaire si vous avez été placé dans l'une des positions suivantes :

- congés au titre d'un enfant (congé parental, disponibilité pour élever un enfant, etc.) ;
- congés de longue maladie ou de longue durée ;
- détachement sur un grade non militaire ;
- congés du personnel navigant ;
- congés complémentaire de reconversion.

En effet, cette première version du simulateur ne prend pas en compte la particularité de ces positions pour le calcul de la bonification du cinquième ou pour le calcul de la décote. Une prochaine version du simulateur intégrera ces spécificités.

[Accéder au simulateur de calcul du montant de votre retraite militaire](#)